

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

Jeunes Gens sortant des Colonies Pénitentiaires

ET DES

CONDAMNÉS LIBÉRÉS

DE LA

15^e CIRCONSCRIPTION PÉNITENTIAIRE

(Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée)

CONSTITUÉE

*En vertu d'un Arrêté de M. le Préfet de la Loire-Inférieure en date
du 10 Août 1888*

RÉUNION GÉNÉRALE

—•—

- 1^o Discours du Président
- 2^o Compte-Rendu du 9^e Exercice 1896
- 3^o Questions diverses
- 4^o Liste des Membres adhérents

—♦—

NANTES
IMPRIMERIE F. SALIÈRES
RUE DU CALVAIRE, 10

—
1897

18256
F9c178

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

Jeunes Gens sortant des Colonies Pénitentiaires

ET DES

CONDAMNÉS LIBÉRÉS

DE LA

15^e CIRCONSCRIPTION PÉNITENTIAIRE

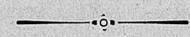
(Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée)

CONSTITUÉE

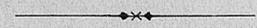
En vertu d'un Arrêté de M. le Préfet de la Loire-Inférieure en date
du 10 Août 1888



RÉUNION GÉNÉRALE



- 1^o Discours du Président
- 2^o Compte-Rendu du 9^e Exercice 1896
- 3^o Questions diverses
- 4^o Liste des Membres adhérents



NANTES
IMPRIMERIE F. SALIÈRES

RUE DU CALVAIRE, 10

1897

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LE 11^e CORPS
D'ARMÉE.

M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-
INFÉRIEURE.

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANTES.

M. LE MAIRE DE NANTES.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MIRANDE, conseiller à la Cour de Paris.

PRÉSIDENT

M. VAN ISEGHEM , Président du Tribunal civil.

VICE-PRÉSIDENTS

M. JOLLY, juge de paix à Clisson.

M. BONDY, Directeur de la 15^e Circonscription pénitentiaire.

SECRETARE GÉNÉRAL, TRÉSORIER

M. PERRON, rentier, passage Lécuyer (Ville-en-Bois),
Nantes.

MEMBRES DU COMITÉ

MM. AMIEUX , industriel à Chantenay.

BELENFANT , Directeur des Contributions indirectes.

BUFFET , Président du Tribunal de commerce.

ÉCHENOZ, chef d'exploitation de la Compagnie géné-
rale des Eaux.

GAUTTÉ , avocat, Conseiller général.

GRANDJOUAN, Paul, industriel.

HAENTJENS, négociant.

JAMIN, conseiller municipal,

JULIEN, propriétaire à Chantenay.

LANOË, négociant, conseiller général.

LAPEYRE, gardien-chef.

LIVET fils, membre de la Commission de surveillance
des Prisons.

PATRON, aumônier des Prisons de Nantes.

RÉUNION GÉNÉRALE

Du 22 Janvier 1897

Le vendredi 22 janvier 1897, à 2 heures 1/2 du soir, les membres de la Société de patronage des libérés ont tenu leur séance annuelle dans une des salles de la Préfecture.

Ont pris place au Bureau :

M. Van Iseghem, président du Tribunal civil, président de la Société ; M. Brault, général, commandant le XI^e corps d'armée ; MM. Joly et Bondy, vice-présidents de la Société ; M. Belenfant, directeur des Contributions indirectes ; M. Gautté, avocat, conseiller général ; M. Lanoë, conseiller général ; M. l'abbé Patron, aumônier des prisons de Nantes ; M. Perron, secrétaire général de la Société.

Parmi les personnes présentes, MM. , officier d'ordonnance du général commandant le XI^e corps ; Dupont, secrétaire général de la Mairie ; Le Maître, commandant en retraite, conseiller d'arrondissement ; Livet, Lafargue, Durand-Gasselain, Lapeyre, Tirlet, Bertrand, Demange, etc., etc.

M. Van Iseghem, président, ouvre la séance en faisant connaître les lettres d'excuse de M. le Préfet, Monseigneur l'Evêque de Nantes, M. Giraud, Procureur général à Rennes ; MM. Fée, Mirande, Fargeas, Grignon-Dumoulin, Toubanc, etc.

M. Van Iseghem, président de la Société, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Quand M. Mirande, ce président que nous regretterons toujours, me demanda de faire partie de votre Société, j'éprouvai une certaine hésitation. N'apercevant alors que le but charitable de cette œuvre, j'estimai que, parmi les misérables, ceux-là étaient encore les plus dignes d'intérêt qui avaient été les plus honnêtes, et qui n'avaient pas commis de fautes.

Cette impression est instinctive, et elle arrête encore l'adhésion à notre association de quelques hommes charitables, cherchant à faire le bien autour d'eux.

Mais je reconnus vite, d'abord que la charité qui consiste à secourir

notre semblable pour l'aider à remonter la pente du mal, que les efforts qui sont faits pour le tirer de la fange où, livré à lui-même, il s'enfoncerait définitivement, sont aussi méritoires en eux-mêmes que la charité et les efforts qui tendent à rendre meilleure et plus douce l'existence du malheureux qui n'a jamais été touché par la flétrissure ; c'est d'ailleurs, et je n'ai pas besoin de le rappeler, une doctrine divine.

Je reconnus en outre, que la satisfaction du bien que l'on avait fait à quelques individus, souffrant physiquement et moralement, n'était qu'un des éléments de la question qu'avait posée et ouverte la constitution de notre association, car, à côté de son but philanthropique, cette Association devait poursuivre et poursuivait aussi, peut-être même surtout, un but utilitaire.

En effet, en empêchant celui qui a failli une première fois de tomber une seconde fois, — ce qui serait alors une chute irrémédiable, — en le relevant, en le soutenant fermement, ce n'est pas seulement pour son plus grand avantage personnel et même pour le contentement de notre conscience que nous agissons, mais encore pour le profit de tous, car c'est un travail de préservation sociale que nous accomplissons.

A notre époque où, en effet, les châtiments infligés au coupable ne sont plus un acte de vengeance, où les prisons n'apparaissent plus comme des lieux de supplice, l'intérêt social est de faciliter au condamné la reprise de la vie régulière.

Il importe alors qu'il trouve un appui, afin que la rigueur de ses concitoyens, que la faim, la révolte et la haine ne le rejettent pas fatalement dans le vice et ne fassent pas de lui un instrument de désorganisation et de péril pour autrui.

Devoir moral, mais aussi devoir social à remplir. Voilà, Messieurs, (et d'autres vous l'ont dit en meilleurs termes que moi), la raison d'être de notre existence.

Aussi, ai-je été étonné de voir, cette année, sous l'empire de préoccupations budgétaires d'un ordre singulier, la Chambre des députés réduire la subvention qui, chaque année, était votée pour les institutions de patronage.

Ce n'est pas au moment où le danger que nous font courir les récidivistes est redoutable, où des criminels se font, du mal, les uns une profession, les autres une gloire, qu'il convient de jeter dans leurs bras les libérés pour que, au contact de leur immoralité, ceux-ci redeviennent mauvais, alors qu'un peu de travail et une faible assistance procurés les eussent préservés de la démoralisation définitive.

J'ajoute, Messieurs, que les considérations budgétaires sont fausses, et que l'économie que l'on cherche à réaliser ne sera, au contraire, qu'une augmentation de dépenses.

Si le propriétaire ne répare pas tous les ans suffisamment sa maison, elle s'écroule au bout de quelques années, et le travail de reconstruction, impossible parfois, coûte toujours beaucoup plus cher que n'auraient coûté les frais annuels d'entretien. De même, si les libérés, faute d'appui, faute de travail, sont acculés au vol ou à l'assassinat,

non seulement l'instruction des procès obéira le Trésor, et souvent lourdement, mais le séjour des récidivistes dans les prisons, ou leur transportation dans les bagnes lointains, ou leur relégation dans les pays d'outre-mer entraîneront une dépense autrement plus considérable que ne l'eût produite le versement de la subvention votée par le Parlement, les années précédentes.

Peut-être, le Sénat, mieux inspiré que la Chambre des députés, voudra-t-il rétablir le crédit ancien, dans l'intérêt des finances publiques, dans l'intérêt même du pays et de la civilisation. C'est plus à ces intérêts que je songe, en parlant ainsi. Qu'à notre modeste association, quoiqu'il soit bien entendu qu'elle ne peut contribuer à entraver la récidive que dans la mesure de ses ressources financières.

Cette année, précisément, nous aurons besoin, si vous nous y encouragez, d'accroître nos dépenses. Il nous a semblé, en effet, que nous ne pouvions pas plus longtemps nous dispenser de créer un asile de nuit et de fournir quelque nourriture à nos patronnés. Cette assistance matérielle est la première que nous devons assurer, parce qu'elle est encore la plus indispensable, surtout l'hiver.

Jusqu'ici nous avons été des clients de la ville de Nantes ; et nous trouvions, à raison de la subvention infime que nous accorde cette grande commune, et qui n'est peut-être pas digne d'elle, puisque surtout nous allégeons les charges de sa police et que nous améliorons la sécurité de ses habitants, nous trouvions juste de faire appel à la générosité de ses services organisés, en leur demandant de donner, la nuit, un toit à nos déshérités.

Mais les asiles de nuit de Nantes ne peuvent, on nous l'a fait comprendre, recevoir les patronnés que pendant une durée très limitée ; au bout de deux ou trois nuits, l'hospitalisé doit chercher ailleurs l'abri qui, dans la dure saison, lui est nécessaire. Or, nous ne pouvons être sûrs de procurer à nos patronnés immédiatement un travail et un salaire suffisants pour les garantir du froid, de la faim, en un mot de la misère noire, laquelle est une si navrante conseillère.

Il importe donc de ne pas différer davantage l'organisation d'un mode de secours qui nous permettra, du reste, d'exercer une surveillance plus sérieuse sur les libérés et augmentera notre influence sur eux.

Tout à l'heure, vous nous direz si vous approuvez nos projets que, faute d'un local convenable, il nous est impossible de réaliser dès cet hiver.

N'aurons-nous pas le droit, si nous débarrassons la ville d'un certain nombre des misérables qu'elle accueille, d'insister pour obtenir d'elle une subvention plus large ?

Est-il inutile de rappeler que la grande ville de Nantes nous donne seulement cent francs par an, tandis que le Conseil général, infiniment moins intéressé au succès de notre œuvre, nous alloue mille francs ?

Si nous créons notre asile, nous aurons incontestablement à prendre sur notre capital pour faire face aux besoins de l'installation et aussi,

probablement, aux premières dépenses de fonctionnement. Les commencements seront durs et onéreux. Mais dussions-nous même n'être plus les tout petits capitalistes que nous sommes et avoir besoin de solliciter auprès des pouvoirs publics et auprès de nos adhérents un supplément de ressources, il me semble que nous remplirions mieux ainsi le but de notre fondation. Pour nous, il ne peut être bon d'accumuler, il faut au contraire dépenser, tout en dépensant utilement ; nous sommes une Société de secours et non une Caisse de prévoyance.

Au surplus, l'asile nous permettrait de donner un peu plus de développement à notre atelier de travail. Nous sommes au moment où il nous faut abandonner l'industrie, d'ailleurs trop rudimentaire, des petits fagots. La concurrence nous enlève nos débouchés anciens. Nous devons transformer notre travail. Des conférences avec un fabricant de brosses de Nantes nous portent à croire que nous trouverions profit, — un profit relatif, — à occuper nos libérés au travail de la broserie. Les salaires seront bien faibles ; mais il vaut mieux gagner un franc par jour seulement, que de ne rien gagner du tout, en entretenant les patronnés dans une oisiveté funeste. Vous nous donnerez encore votre appréciation sur cette question.

Je voudrais aussi, Messieurs, apporter une plus grande extension au service de la réhabilitation légale des condamnés. Nous avons assumé la tâche de leur faciliter le moyen d'effacer de leur casier judiciaire la souillure, quelle qu'elle soit, qu'on y lit, c'est à dire de faire les démarches, de réunir les papiers et documents nécessaires, de donner la direction à tous ceux qui ne savent où la chercher et qui, peut-être, sont incapables de la rémunérer. Mais, nous-mêmes, on ne nous connaît pas assez, et il me paraît utile de faire faire, à cet égard, une certaine publicité, un peu de réclame même ; permettez-moi ce mot qui rend complètement ma pensée. Nous n'emploierions au surplus la réclame que pour accomplir une besogne essentiellement honorable.

Cette année, Messieurs, 35 condamnés libérés seulement se sont adressés à nous. C'est peu assurément, et j'estime que nous devons moins nous en féliciter que le regretter. La société n'est certainement pas devenue meilleure. Néanmoins on peut dire que les rigueurs de la saison se sont fait peu sentir dans l'année 1896, et, d'autre part, que la relégation a pu nous débarrasser de quelques-uns de nos clients ordinaires.

Je considérerais pourtant comme un progrès de retrouver un nombre de patronnés correspondant à l'importance du centre urbain dans lequel nous avons constitué notre association, et tous nos efforts doivent tendre dans ce sens.

Comme les années écoulées, nous avons une part de succès et une part de mécomptes à enregistrer avec les patronnés. L'un d'eux, depuis sept ans, donne, dans ses divers emplois et au régiment, la plus entière satisfaction. Nous avons sujet de nous louer aussi de la conduite de cinq autres de nos anciens patronnés. Bientôt la réhabilitation, nous le pensons bien, récompensera la persévérance de ces braves gens.

Quant aux rechutes, nous n'en connaissons réellement que deux. Il est vrai que la plupart des patronnés nous laissent sans nouvelles d'eux, après que nous les avons assistés.

Les quatre libérés conditionnels qui nous ont été envoyés, en 1896, par l'Administration, ont eu des sorts divers. Le sieur A... ne s'est présenté qu'une fois au secrétariat ; là, il a dit qu'il se faisait fort d'obtenir une place. Nous ne l'avons plus revu, en effet, et nous le croyions dans une bonne voie, lorsque nous avons appris qu'il avait été arrêté, dans un autre département, comme faux-monnayeur. Il avait déjà été condamné pour ce crime.

Le sieur P... a attendu longtemps avant d'être pourvu de travail. Il en a aujourd'hui ; ses infirmités avaient rendu son placement plus difficile.

Le sieur D... est resté peu de temps avec nous ; il est occupé à présent à la campagne.

Le sieur T..., arrivé le 23 décembre 1896, est dès ce moment employé dans de bonnes conditions.

Le nombre de nos adhérents est de 469. Les décès et les démissions n'ont pas été compensés par autant d'adhésions nouvelles.

En résumé, pendant le dernier exercice, nous n'avons pas été sans faire un peu de bien. Mais nous n'en avons pas fait assez, et nous n'avons pas infusé assez de sang nouveau dans notre organisme. Il importe de ne pas nous endormir sur un succès relatif et de travailler chacun dans la mesure de nos forces à assurer le progrès de l'œuvre de régénération et de protection sociale que nous avons entreprise. Maintenant que je vois par l'expérience d'une année, ce que je peux faire utilement, je suivrai ma route avec plus de confiance, et je vous prie de croire à mon meilleur dévouement. Mais je demande à vous tous de m'aider de votre collaboration incessante ; je le demande aussi et surtout à notre excellent secrétaire, auquel si vous entrez dans nos desseins, nous avons à demander, dès cette année, des services plus matériels, plus assidus, avec un contrôle toujours effectif et sans la moindre défaillance ; nous connaissons son intelligence et sa bonne volonté, son précieux concours ne nous fera donc pas défaut.

En terminant, qu'il me soit permis de remercier MM. Haëntjens, Belenfant, Buffet, Gautté, Jamin et Grandjouan de l'empressement qu'ils ont mis à nous promettre leur concours dans la Commission dont ils ont accepté de faire partie. Je suis convaincu qu'ils tiendront à nous le donner, en 1897, d'une manière encore plus sérieuse qu'en 1896.

Le discours de M. Van Iseghem est couvert d'applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. Perron, secrétaire général de la Société pour la lecture du compte rendu financier.

M. Perron, avant de faire connaître le compte rendu financier, demande à l'Assemblée de vouloir faire insérer au procès-verbal des remerciements, au nom de l'Assemblée, aux personnes

ayant prêté leur concours à l'Œuvre : aux artistes, à la musique du 65^e de ligne, aux commissaires et quêteuses à l'occasion de notre concert ainsi qu'à la Presse qui veut bien nous aider dans l'accomplissement de notre Œuvre.

L'Assemblée consultée, à l'unanimité, vote les remerciements.

M. Perron donne lecture du rapport financier.

Compte rendu financier du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1896

RECETTES

Allocation de l'État F.	1.500 »
— du Conseil général	1.000 »
— de la Ville	100 »
Produit brut du concert	592 25
Cotisations recouvrées	2.160 »
4 trimestres de coupons	359 »
Reliquat au 31 décembre 1895	5.342 20
Total des recettes F.	<u>11.053 45</u>

11.053 45

DÉPENSES

Nourriture et logement des patronnés F.	1.322 50
Rapatriement	55 40
Vêtements	91 80
Remèdes aux patronnés	14 35
Secours en argent	207 50
Frais de concert	343 »
Loyers anciens de patronnés	25 50
Perceptions, port de lettres	95 80
Loyer de l'atelier, patente, assurance	227 60
Imprimés divers	24 65
Traitement du secrétaire général	1.500 »
Indemnité de logement	300 »
Total des dépenses F.	<u>4.209 10</u>

4.209 10

TOTAL F.

6.844 35

<i>Report</i> F.	6.844 35
Cotisations impayées par suite de départ, ou autres causes.....	120 »
Reste net en espèces.....	6.724 35
Cotisations à recouvrer.....	60 »
Titres de rente au cours du 31 décembre 1896.	11.429 15
Total à l'actif..... F.	<u>18.213 50</u>

Le présent compte a été approuvé à l'unanimité.

Nantes, le 31 décembre 1896.

Certifié sincère et véritable :

Le Secrétaire général, Trésorier,

PERRON.

Vu et approuvé :

Le Président,

VAN ISEGHEM.

A la suite des discours et rapport qui précèdent, la discussion s'ouvre sur les diverses questions soumises aux délibérations de l'Assemblée générale.

Le Président demande si l'Assemblée est d'avis de fonder un asile où le coucher et, s'il est possible, la nourriture soient donnés aux patronnés.

Les membres de l'Assemblée votent en principe la création de cet asile susceptible de rendre de véritables services.

Ils autorisent la réalisation de fonds pour l'achat des lits, du linge, des couvertures, la location de l'immeuble, l'engagement des surveillants et auxiliaires nécessaires, etc...

Il est décidé que la cantine sera organisée quand on aura pu se rendre compte de la dépense qu'aura entraînée l'installation du dortoir et seulement si les ressources de la Société le permettent.

La Commission de l'Association reçoit les pouvoirs utiles

pour aider et assister le bureau dans cette organisation et pour préciser, d'accord avec lui, l'emploi des voies et moyens.

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée le projet de réorganisation de l'atelier de travail. L'Assemblée autorise le Bureau et la Commission à traiter au mieux, soit avec un fabricant de brosses, soit avec un vannier, soit avec tout autre industriel, pour la substitution d'une industrie nouvelle à celle des petits fagots.

Elle décide aussi, vu l'exposé du Président, que, par tous les moyens en son pouvoir, le Bureau s'occupera de développer le nombre des réhabilitations et de faire connaître qu'à cet effet la Société accepte de donner les conseils et la direction, comme aussi de suivre les procédures et de faire les démarches nécessaires auprès des divers pouvoirs constitués.

En outre, une propagande sera faite pour déterminer des adhésions nouvelles à l'Œuvre des condamnés libérés.

Enfin, l'Assemblée désigne les membres de la Commission qui sera chargée de préparer et organiser la fête annuelle : MM. Livet fils ; Lemoine, adjoint au Maire de Nantes ; Durand-Gasselins, architecte, le Commandant Le Maître et M. Lafargue sont nommés commissaires ; ils s'adjoindront MM. Sporek et Feydt fils pour régler certains détails.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Dressée en conformité de l'art. 13 des Statuts

MEMBRE FONDATEUR

M. KEREVEUR, pharmacien à Dinan (Côtes-du-Nord).

MEMBRES BIENFAITEURS

MM.

BRAULT, G. O. , général commandant le 11^e Corps d'armée.

GUIBOURD DE LUZINAIS , sénateur, conseiller municipal, rue de l'Héronnière, 14.

HAMELIN (Ad.), propriétaire, avenue Camus, 12.

JOUCLA-PELOUX, O. , préfet de la Loire-Inférieure.

LOGE *Libre Conscience*, quai de la Fosse, 15.

MIRANDE A. , conseiller à la Cour de Paris.

PELTIER (Frédéric), propriétaire, rue Voltaire, 5.

PILON frères et BUFFET, industriels à Chantenay.

ROUARD (M^{gr}), évêque de Nantes.

SIMON (Charles), négociant, rue Newton, 2.

TRIBUNAL DE NANTES.

VO SSEUR, G. O. , I. , général commandant le 11^e Corps d'armée.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

MM.

ABAUTRET, propriétaire, rue de Rennes, 8 bis.

ALBERT (M.), négociant, rue Boileau, 12.

ALBERT, négociant, Haute-Grand'Rue, 12.

ALIZON, notaire, rue Franklin, 20.

ALLEGRET (Joseph), propriétaire, rue Copernic, 20.

ALIEZ, avocat, rue des Arts, 35.

ALLIOT (Henri), ingénieur, quai de Lourmel.

ALLIOT, ingénieur, rue Gresset, 7.

ALLOT, entrepreneur de peinture, rue de Briord, 5.

AMIEUX, , industriel, à Chantenay.

ANDOUARD, I. , professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes, rue de Clisson, 6 et 8.

AUBIN (Georges), juge au Tribunal civil, rue d'Alger, 1.

AUBRON, armurier, rue Contrescarpe, 11.

AVENIEZ (J.), avocat, La Chesnaye (Basse-Goulaine).

BACHELOT-VILLENEUVE, vice-président du Tribunal civil, rue de Gigant, 40.

BALEZY (Charles), propriétaire, quai des Tanneurs, 6.

BARBÉE (de la), chef de division à la Préfecture.

BARDOUL, avocat, rue de l'Héronnière, 4.

BARLAND, propriétaire, boulevard du Petit-Port, 11.

BARON, *Café Riche*, rue du Calvaire.

BARTHÉLEMY, pharmacien de 1^{re} classe, rue Dugommier, 7.

BARTHÉLEMY, docteur-médecin, médecin des Hôpitaux, boulevard Delorme, 17.

BAUDET (J.), peintre, quai Duguay-Trouin, 4.

BAUDOIN, procureur de la République, près le Tribunal d'Ancenis.

BAZELAIS (G.), négociant en vins, rue de Coutances, 11.

BEAU, , propriétaire, rue du Lycée, 9.

BEGNAUD (Henri), avocat, docteur en droit, rue Contrescarpe, 11.

BÉHIC (Charles), contre-amiral, G. O. , rue Harrouys.

MM.

- BELENFANT , directeur des Contributions indirectes, rue d'Alger, 8.
- BELLAMY (P.), greffier du Tribunal civil, rue Voltaire, 19.
- BELOND (M^{me} veuve), propriétaire, rue de Châteaubriand, 12.
- BENOIT (M. A.), ancien président du Tribunal de commerce, conseiller municipal, boulevard Saint-Aignan, 2.
- BERRUYER, médecin municipal, rue Dugommier, 5.
- BERTRAND, propriétaire, passage Louis-Levesque.
- BERTHET, avocat, quai Richebourg, 12.
- BERTIN (Georges), , A. , professeur à l'Ecole de médecine, rue Franklin, 2.
- BESNARD, A. , agent général de la Caisse d'Epargne de Nantes, rue de Strasbourg, 12.
- BESNIER, avocat, Basse-Grand-Rue, 4.
- BESNIER (Alphonse), ancien greffier de Justice de paix, rue de Strasbourg, 16.
- BESSON, percepteur à St Julien-de-Vouvantes (Loire-Inf^{re}).
- BIBARD (Paul), propriétaire, place St-Nicolas, 17.
- BIETTE (F.), négociant en vins, rue de l'Industrie, 3.
- BLANC (Emile), greffier-comptable à la Maison d'arrêt.
- BLANCHARD (F.), rentier, rue Dugommier, 7.
- BLUM, négociant, rue Boileau.
- BODINEAU, entrepreneur de couvertures, rue d'Erlon, 22.
- BODO (Emile), négociant, rue de la Distillerie.
- BOISSEAU, pharmacien, quai de la Fosse, 83.
- BOISSIÈRE (E.), négociant, rue Dugommier, 4.
- BOISSIÈRE (F.), négociant, quai de la Fosse, 87.
- BONAMY, docteur-médecin, place de la Petite-Hollande, 1.
- BONAMY, avoué, quai d'Orléans, 10.
- BONDY, directeur de la 15^e Circonscription pénitentiaire, place Lafayette.
- BONNET (Emile), huissier, place du Commerce, 12.
- BONHOMMET-BONHOUR, entrepreneur de serrurerie, rue des Carmélites, 12 bis.
- BONNARDEL (Albert), négociant (Maison du *Pont-Neuf*), rue d'Orléans.
- BOQUIEN, expert, ancien notaire, rue Menou, 11.

MM.

- BOQUIEN , A. , conseiller général, rue Cambronne, 4.
- BORD (Gustave), entrepreneur, aux Charmilles, par Saint-Nazaire.
- BORDIER, entrepreneur de couvertures, rue d'Erlon, 12.
- BORDILLON (J.), ingénieur civil, place Lamoricière, 1.
- BOSC, , directeur d'Etablissements pénitentiaires en retraite, avenue Benoît-Lévy, 12 (Saint-Mandé).
- BOSSIS (Septime), docteur en médecine, rue des Arts, 31.
- BOSSIS, pharmacien, rue de Gigant, 42.
- BOST, commissaire aux Délégations judiciaires, rue de la Commune, 19.
- BOTHEREAU, propriétaire, rue Gresset, 1.
- BOUANCHAUD, ancien conseiller général, maire de Mouzillon, rue Royale, 13, à Nantes.
- BOUCHER DE LA VILLE JOSSY, propriétaire, rue Miséricorde, 5.
- BOUCHER DE LA VILLE JOSSY, comptable, rue Menou, 17.
- BOUCHETEAU, propriétaire, rue des Halles, 4.
- BOUGOUIN (François), architecte, ancien membre du Conseil municipal, rue de Bel-Air, 24.
- BOUGOUIN, négociant, Haute-Grand-Rue, 49.
- BOULAY, notaire, rue Saint-Nicolas, 21.
- BOULY DE LESDAIN, propriétaire, place Launay, 1.
- BOURSIN, notaire, rue Arche-Sèche, 2.
- BOUTET, , directeur des Contributions directes, rue Kervégan, 32.
- BOUTIN, fabricant de charbon de Paris, rue La Tour-d'Auvergne, 35.
- BOUVAIS-FLON, industriel, à Chantenay.
- BOYER, avocat, rue Arsène-Leloup.
- BRANCHER, pharmacien, place Royale, 4.
- BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, avocat, rue Paré, 1.
- BRISSETEAU, expert-comptable, rue du Chapeau-Rouge, 13.
- BROSSE (de la), propriétaire, rue Gresset, 13.
- BROUSSET fils, banquier, rue Voltaire, 11.
- BRUN, armateur, avenue Camus, 42.
- BRUNELLIÈRE, armateur, quai des Constructions, 6.

MM.

- BRUNET (Olivier), ancien membre du Conseil municipal, au Petit-Hermitage.
BUREAU (Louis) A. , docteur-médecin, rue Gresset, 15.
CAHEN (David), négociant, place du Commerce, 1.
CAHEN (Gustave), négociant, place Royale.
CANTERIE (de la), ancien maire de la Haye-Fouassière, rue Lafayette, 2.
CARDON, avocat, rue du Calvaire, 27.
CAREL, gérant de la Maison de la Belle-Jardinière, rue du Calvaire, 12.
CARRÉ (A.), négociant, rue Lafayette, 12.
CARTEAU (A.), directeur d'Assurances, rue des Arts, 25.
CARTIER et BARJOLLE, entrepreneurs de transport, quai Jean-Bart, 1.
CASTAY (P.), expert-comptable, arbitre de commerce, rue Santeuil, 3.
CATTA, avocat, membre du Conseil municipal, rue Royale, 16.
CHAMPION, industriel, rue d'Erlon.
CHANCERELLE, négociant, rue de Paris, 69.
CHANTRON (A.-J.), artiste-peintre, rue Beaumanoir, 9.
CHAPÉ, mécanicien, à la Musse (Ville-en-Bois).
CHAPELLE, négociant, rue de la Barillerie, 13.
CHARBEL, propriétaire, Villa Del-Monte, Pornic (Loire-Inférieure), et rue de Strasbourg, 46.
CHAUMONNOT, rentier, rue Copernic, 6.
CHAUVIN, avocat, quai Duguay-Trouin, 15.
GHEGUILLAUME et C^e, négociants, rue de Briord.
CHENEL, ingénieur, place du Commerce, 10.
CHEVAL, huissier, rue Boileau, 7.
CHEVALIER (Henri), négociant, place du Commerce, 3.
CHOLET, avocat, rue Jean-Jacques-Rousseau, 2.
CINQUALBRE, adjoint au Maire de Nantes, arbitre de commerce, rue Copernic, 20.
CIRON, fondeur, rue Racine, 2.
CLÉRICEAU, architecte, rue Crébillon, 24.
COCHARD, avocat, place Graslin 3.
COIGNARD, chirurgien-dentiste, rue Crébillon.

MM.

- COLLET, huissier, place du Commerce, 1.
COQUILLARD, architecte, rue Bonne-Louise, 20.
CORENTIN-GUYHO A. , procureur de la République, à Nantes.
CORGNET (L.), entrepreneur, rue de Crucy, 33.
CORHUMEL, négociant, rue Voltaire, 10.
COSTE, A la Bonne Ménagère, rue du Moulin, 1.
COUDERC, Café Central, Basse-Grand'Rue.
COUDRAY (du), receveur d'Enregistrement, rue Racine, 5.
COUETUS (Mg^r de), prélat de la Maison du Pape, r. Royale, 15.
CRÉTON (A.), curé de Saint-Nicolas, rue Affre.
CRIMAIL, docteur-chirurgien, professeur à la Maternité des Hôpitaux, rue Crébillon, 17.
CRIMAIL (A.), avocat, rue Crébillon, 17.
CROUAN , ancien vice-président de la Chambre de Commerce, rue de l'Héronnière, 14.
CROUAN (Alain), avocat, rue de l'Héronnière.
CRUCY fils, architecte, rue Rozière, 22.
CUNY, huissier, rue des Bons-Français, 1.

DAMOURETTE, propriétaire, rue Beaumanoir, 8.
DANIEL (A.), négociant, avenue de Launay, 27.
DECRÉ, négociant, Basse-Grand'Rue.
DELARUE CARON DE BEAUMARCHAIS, O. , colonel, commandant le 3^e régiment de dragons.
DELAUNAY (C.), propriétaire, rue St-Jacques, 20, à Ancenis et place du Cirque, 1, à Nantes.
DELUEN, pharmacien, rue d'Orléans.
DEMANGE (P.), armateur, consul de Turquie, rue Voltaire, 9.
DEROUALLE, ingénieur, avenue de Launay.
DE SALINS, avocat, place Saint-Donatien, 6 bis.
DESBOIS (Th.), fondeur, rue de Latour-d'Auvergne.
DESMAS (H.), fabricant d'engrais, rue Louis-Blanc, 17.
DEVERGIE (O.), juge de paix, au Loroux-Bottereau.
DIEDISHEIM, horloger-bijoutier, rue Boileau, 2.
DOUET, ancien conseiller municipal, négociant en vins, rue de la Brasserie, 4.

MM.

- DOUILLARD, avocat, rue des Chalâtres, 41.
DREZET, avocat, quai d'Orléans.
DUBIGEON , industriel à Chantenay.
DUBOCHET, membre de la Chambre de Commerce.
DUBOIS, instituteur des Prisons de Nantes.
DUCOS, entrepreneur de charpentes, rue de Bel-Air, 19.
DUCOS fils, entrepreneur, rue de Bel-Air, 19.
DULAC (Alfred), consul de la République Argentine, quai Brancas, 2.
DUMONT, propriétaire à Chantenay.
DUPÉ père et fils, entrepreneurs de menuiserie, route de Rennes, 44.
DUPONT, A. , secrétaire général de la Mairie.
DURAND (Alf.), représentant de commerce, rue Marceau, 16.
DURAND-GASSELIN, architecte, passage Saint-Yves, 2.
- ECHENOZ A. , chef d'exploitation de la Compagnie générale des Eaux.
EDELIN, huissier, rue Guépin, 10.
EON (Edgard), notaire, rue des Halles, 22.
EON-DUVAL, avoué, rue de l'Arche-Sèche, 2.
ERTAUD, notaire, rue de la Chalotais, 2.
ESPÉRON, négociant en vins, rue du Calvaire, 19.
ETÈVE, architecte, rue Bléterie, 21.
ETIENNEZ, Maire de la Ville de Nantes, rue de l'Echelle, 1.
EVAIN et C^{ie}, négociants, Prairie-au-Duc.
- FARGEAS O. , commandant de recrutement, rue Crébillon, 22.
FARGUES, I. , pasteur, rue de Gigant, 54.
FÉE, C. , médecin principal de 1^{re} classe, ancien directeur du service de santé du XI^e Corps, avenue Camus.
FEYDT, capitaine au long-cours, rue de Strasbourg, 46.
FEYDT fils, avocat, rue de Strasbourg, 46.
FILLION-FERRARY, confiseur, rue du Calvaire, 16.
FITAU, industriel, rue Arthur-III.
FLEURY (Pierre), publiciste, Villa-Nid-d'Oies, à Clisson.
FLORNOY et fils, armateurs, boulevard Saint-Aignan, 14.

MM.

- FOLLIOLEY (l'abbé) O. , I. , proviseur du Lycée.
FRABOULET, architecte, rue Guépin, 7.
FRAYE (M^{me}), quai de Versailles.
- GABORIT, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, rue de Strasbourg, 2.
GAHIER (S.), avocat, place du Cirque, 1.
GAILLARD, entrepreneur, rue du Martray, 3.
GAILLARD et MÉTAIRAUX, banquiers, rue de la Poissonnerie, 2.
GALLAS (G.), huissier-audiencier, rue Scribe, 3.
GALLÉ-MARY, entrepreneur de matériaux, rue Monteil.
GARAUD, propriétaire, avenue Camus, 28.
GARNIER (Louis), directeur de l'Agence des Magasins Généraux, Prairie-au-Duc.
GATINEAU (H.), avoué, place Royale, 3.
GAUCHER, receveur de l'Enregistrement, passage St-Yves, 12.
GAUDUCHEAU, docteur-médecin, passage St-Yves, 4.
GAUTHIER, restaurateur, rue Richer, 8.
GAUTTÉ , I. , avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, conseiller général, rue Lafayette, 12.
GENTILHOMME, juge de paix du 6^e canton de Nantes, boulevard Saint-Aignan, 48.
GEORGET (C.), propriétaire, quai des Tanneurs, 10.
GERGAUD, docteur-médecin, rue de Strasbourg, 46.
GERVAIS, chef de division à la Préfecture.
GIMILLINI (André), bijoutier, rue Crébillon, 11.
GIRARD, inspecteur commercial des Chemins de fer de l'Etat, passage Saint-Yves, 6 bis.
GIRAUD , procureur général, rue de la Chalotais, 2, à Rennes.
GIRAUD (B), ingénieur, passage Saint-Yves.
GIRAUD, propriétaire, rue de Gigant, 23.
GIRAUDEAU, avocat, conseiller municipal, boulevard Delorme, 1.
GIRAUDEAU fils, avocat, boulevard Delorme, 1.
GIRON (Em.), propriétaire, passage Saint-Yves.

MM.

- GITON (F.), ancien armateur, Ville-en-Bois.
GOUIN (Th.), rentier, rue du Calvaire, 25.
GOULLIN , A. , conseiller municipal, consul de Belgique, place Launay, 5.
GOURAUD (A.), fabricant de papiers, rue Voltaire, 1.
GRANDJOUAN (Paul), industriel à Pont-Rousseau.
GRANDJOUAN (Jules), industriel, rue Latour-d'Auvergne, 21.
GRIGNON DUMOULIN, juge au Tribunal civil, place Launay, 3.
GRIGNON DUMOULIN A. , négociant, membre de la Chambre de Commerce, ancien maire de Rezé, rue de Strasbourg, 40.
GUILLEMET A. , docteur-médecin, professeur à la Maternité, quai Brancas, 7.
GUILLON (Charles), propriétaire, rue de la Verrerie, 18.
GUIST'HAU A. , avocat, conseiller municipal, rue Lafayette, 16.
GUITTON, notaire, rue Cambronne, 3.
GUYOT d'Asnières, de Salins, avocat, place St-Donatien, 6 bis.

HAENTJENS (E.), négociant, rue de Bréa, 6.
HALLEREAU, huissier à Clisson.
HARDY (J.), propriétaire, place Lafayette.
HELFT (A.), négociant, rue du Calvaire, 1.
HEMARDINQUER (Ernest), rentier, rue Gigant, 25.
HERBELIN (A.), négociant, rue Jean-Jacques, 10.
HERVOUET (H.) A. , docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Gresset, 15.
HEURTAUX I. , docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Newton, 2.
HOIRY (Em.), avocat, route de Rennes, 109.
HOUDET (Jacques), propriétaire, quai Brancas, 8.
HOUIX, négociant en papiers, petite rue des Carmes, 3.
HUBERT (C.), arbitre de commerce, quai Brancas, 2.
HUGÉ-JOLLET, négociant à Riaillé (Loire-Inférieure).
HUGUES (Abel), fabricant de tissus métalliques, r. d'Alger, 14.
HUNAULT (A.), ancien commissaire-priseur, rue Regnard, 5.

MM.

- JAMIN, conseiller municipal, rue de Rennes, 96.
JAMMES, négociant, rue Dugommier, 1.
JEFFREDO, propriétaire, rue du Calvaire, 20.
JEULIN, ancien tapissier, rue de l'Echelle, 2.
JOLLIT (Clément), limonadier, place, Brancas, 5.
JOLLY, juge de paix, à Clisson.
JOSSO, docteur-médecin, rue de Strasbourg, 38.
JOUSSEAUME, propriétaire, rue de Rennes, 94.
JOYAU, armateur, quai Moncoussu, 19.
JOYER, directeur des Douanes, quai Fosse, 38.
JULIEN (C.), propriétaire, route de Rennes, 114.
JULIEN (E.) (M^{me}), route de Rennes, 1.
JULIEN, propriétaire, à Chantenay.
JUSSEAUME (M^{me} Vve), négociante, rue du Calvaire, 17.

KLAIN, tailleur, maison Crémieux, rue du Calvaire.
KORB, rabbin israélite, rue Kléber, 1.

LACAMBRE, docteur-médecin, rue de Rennes, 4.
LAFARGUE, négociant, place Royale, 10.
LANDAIS (Gabriel) et C^{ie}, négociants, à Chantenay.
LANOE A. , conseiller général, place Canclaux.
LAPEYRE, gardien-chef à la Maison d'arrêt.
LARABRIE (Charles de), rentier, rue Bonne-Louise, 2.
LAROQUE I. , inspecteur d'Académie, rue Strasbourg, 40.
LAVAL, fabricant de gants, rue du Calvaire, 8.
LAVENNE (de) DE LA MONTOISE , inspecteur principal de l'exploitation à la Compagnie d'Orléans, rue des Châlâtres, 43.
LE BLANC (V.), et Alexis CARDINAL, industriels à Chantenay.
LE BORGNE, avocat, rue du Croisic, 53, à Saint-Nazaire.
LE COUR GRANDMAISON (Charles), conseiller général, sénateur.
LEFEUVRE, avocat, passage Louis-Levesque, 7.
LEFEUVRE (G.), docteur-médecin, rue Newton, 2.
LEFÈVRE-UTILE, négociant, rue Crucy, 4.

MM.

- LEFORT, maître cordonnier, place Bretagne, 3.
LEGAL, armateur, quai de la Fosse, 66.
LE HOUELLEUR, courtier maritime, quai de la Fosse, 39.
LE MAITRE , commandant en retraite, conseiller d'arrondissement, quai Duguay-Trouin, 16.
LE MARCHAND, négociant, avenue de Launay, 13.
LE MEIGNEN A. , avocat, rue Bonne-Louise, 7.
LEMOINE (Olivier), adjoint au Maire de Nantes, négociant, rue du Moulin, 2.
LENOIR , conseiller municipal, architecte, rue Contrescarpe, 11.
LE ROMAIN, conseiller municipal, rue Royale, 14.
LEROUX, photographe, rue Guépin, 12.
LEROUX (Aug.), ancien huissier au Loroux-Bottereau.
LETOURNEUX , commandant en retraite, ancien adjoint au maire de Nantes.
LIANCOURT, armateur, rue de Gigant, 32.
LIBAROS, libraire, place du Change.
LINYER, avocat, rue Paré, 1.
LIVET père , I. , chef d'institution, rue Sainte-Marie, 4.
LIVET fils A. , directeur d'institution, rue Sainte-Marie, 4.
LOGE *Paix et Union*.
LORD, ancien huissier, rue Franklin, 20.
LORFRAY (Benjamin), ancien négociant, quai des Tanneurs, 2.
LORIEUX, commissaire-priseur, place St-Nicolas.
LOROIS, boulevard Delorme, 31 *bis*.
LOTZ (A.), constructeur-mécanicien, rue Canclaux.
LOTZ-BRISSONNEAU, ingénieur des Arts et Manufactures, quai de la Fosse, 86.

MAHAUD, négociant, pont d'Orléans, quai Jean-Bart, 4.
MALGONNE (L.), peintre, rue Voltaire, 7.
MALHERBE I. , directeur de l'École de Médecine, rue Cassini, 12.
MANGOU (P.), avocat, rue de la Bastille, 51.

MM.

- MANJOT, courtier maritime, quai Fosse, 33.
MARIE-D'AVIGNEAU, avoué, rue Lafayette, 9.
MARTEL, huissier, quai Flesselles, 2.
MARTIN, avocat, conseiller général, rue Arche-Sèche, 2.
MARTIN (M^{me}), photographe, rue du Calvaire.
MARTINEAU, avocat, rue Newton, 2.
MARX (Raoul), négociant, rue du Calvaire, 18.
MARY, avoué, rue Crébillon, 21.
MAUBLANC I. , conseiller général, bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Voltaire, 6.
MAZARÉ, négociant, rue de Bréa, 2.
MAZIER, avoué, rue Jean-Jacques, 7.
MÉNAGER (M^{me}), propriétaire, rue de Bel-Air.
MERCIER (Lucien), plâtrier, passage Pommeraye.
MERCIER (Francis), plâtrier, passage Pommeraye.

MÉRY, ingénieur, représentant des Forges de Châtillon et Commentry, rue Piron, 3.
METTEREAU, propriétaire à Nort (Loire-Inférieure).
MIGUEM (C.), négociant, Basse-Grand'Rue.
MONTFORT, A. , professeur à l'École de Médecine, rue Rozière, 14.
MONTFORT (B.), A. , entrepositaire, quai Fosse, 101.
MONNIER, notaire, rue de l'Ecluse, 4.
MOREAU, négociant en vins, rue Fouré, 11.
MORIN (Narcisse), négociant en vins, quai Fosse, 39.
MOUSSIER, opticien, rue Crébillon, 24.
MOYON (Marcel), pharmacien, rue du Calvaire, 1.
MURIÉ, négociant, rue Daubenton, 5.

NAU (Paul), architecte, rue Lafayette, 16.
NAUDIN, charcutier, rue du Marchix, 6.
NASSIVET, constructeur-mécanicien, rue Cassini, 5.
NAUX-HARDYAU, négociant, quai de la Maison-Rouge, 10.
NAVEREAU, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, rue Rozière.
NOCET, horloger, rue Voltaire, 5.
NOÉ, négociant, consul de Russie, rue Guépin, 4.

MM.

OBROCK (Jules), directeur de la C^{ie} Singer, r. Crébillon, 11.
OLLIVE (Gustave), A. , docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine, rue Lafayette, 9.
OLLIVIER (F), boulanger, rue Saint-Léonard, 16,
ONILLON, propriétaire, rue Danrémont, 1.
ORIOLE fils, constructeur, rue Jean-Jacques, 17.

PADIOLEAU, avocat, quai du Port-Maillard, 13.
PANCHADE, inspecteur des Postes et Télégraphes, rue de la Bastille, 21.
PARFAITE, directeur d'Assurances, rue du Calvaire.
PASQUEREAU, courtier, rue Lafayette, 12.
PATRON, aumônier des Prisons de Nantes, à Grillaud.
PAULET, négociant, rue du Marchix.
PEDRAGLIO, opticien, rue de la Fosse.
PELLETIER (G.), agent de change, rue Crébillon 22.
PÉLOUAS, notaire, rue Dugommier.
PÉQUIN, filateur, quai Hoche, 4 (Hucheloup, en Cugand, Vendée).
PÉROCHAUD, médecin suppléant des Hôpitaux, professeur à l'École de Médecine, rue de l'Ecluse, 4.
PÉROU, commis-greffier au Tribunal civil.
PÉROUTY, huissier, place de la Bourse, 23.
PERRAUDEAU, négociant, rue du Chapeau-Rouge, 9.
PERRON, secrétaire général trésorier, passage Lécuyer (Ville-en-Bois).
PEZON, avocat, quai de la Fosse, 42.
PHÉLIPPEAU, *Café Continental*, place Royale, 1.
PHILIPPE (Raoul), négociant, place Launay, 7.
PICHELIN, avocat, place de la Petite-Hollande, 1.
PILLET (M^{me} veuve), fabricant d'engrais, Prairie-au-Duc.
PINEAU (A.) fils, négociant, rue Santeuil, 6.
PINAUD (Louis), libraire, place Royale, 4, à Nantes.
PION (U.), fondeur, boulevard Delorme, 44.
PLANTÉ, inspecteur principal de l'Exploitation au chemin de fer de l'Etat, rue du Boccage, 12.
PLAZOLLE, fabricant d'horlogerie, rue du Couëdic, 6.

MM.

POISSON (E.), agent général de la *Nationale*, rue du Calvaire.
POISSON, docteur-médecin, rue Thiers.
POULAIN, A. , adjoint au Maire de Nantes, q. de l'Hôpital, 10.
POUPART frères, négociants, rue d'Orléans, 13.

RABOURDIN, direct. de la Banque de France, r. Lafayette, 14.
RABREAU, capitaine au long-cours, rue Châteaubriand, 3.
RADO DE SAINT-GUÉDAS, avocat, rue Grétry, 1.
RAGUIDEAU, huissier, rue de la Fosse, 40.
RAIGADES (M^{me} veuve), propriétaire à Apremont (Vendée).
RAUTUREAU, pharmacien, rue Saint-Pierre.
RÉBY (Paul), pharmacien, place Graslin, 1.
RÉBY (Gaston), pharmacien, rue Royale, 2.
REBSTOCK (Alfred), propriétaire, avenue Lemaux.
REGAIN, O. , commandant en retraite, rue de Rennes.
REGEREAU, avoué, rue Franklin, 2.
REGIS, négociant, rue Menou, 1.
RELIQUET, notaire, quai Brancas, 2.
RELIQUET, avocat, quai des Tanneurs, 6.
RENEAUME, avoué, rue du Calvaire, 20.
RENOUL (C.), agent de change, rue Crébillon, 22.
REY (Auguste), rue des Arts, 6 *bis*.
RICHARD, négociant, rue de la Fosse, 30.
RIOM, , conseiller général, ancien Maire de Nantes.
RIVET père, entrepreneur, quai des Tanneurs, 2.
RIVET fils, avocat, quai des Tanneurs, 2.
RIVRON O. , président de la Chambre de Commerce, place Royale, 11.
ROCHERON, fabricant de chaudronnerie, rue d'Erlon, 10.
ROMEFORT, avocat, rue Gresset, 15.
ROUSSEAU (Auguste), négociant, maire de Sainte-Luce, place de la Monnaie, 6.
ROUSSEAU, chef de bureau à la Préf., rue Arsène-Leloup, 21.
ROUSSELOT (Jules et C^{ie}), banquiers, place Lafayette, 5.
ROUX (P.), négociant, rue du Calvaire.
ROUXEAU (A.), docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine, rue de l'Héronnière, 4.

MM.

- ROZIER, armateur, place de la Monnaie, 6.
RUF (Paul), industriel, rue Mercœur, 15.
- SAGET (M^{me}), bijoutier, place du Change.
SALMON, tailleur, rue Crébillon, 24.
SAMSON, docteur-médecin, rue Thiers, 9.
SARRADIN A. , adjoint au Maire de Nantes, propriétaire, boulevard Delorme, 22.
SAUNIER et TESSIER, industriels à Chantenay.
SAUPIQUET (A.), négociant, rue Fouré.
SÉBILLEAU, notaire, rue Boileau, 12.
SENTIER (Armel), négociant, rue d'Erlon, 1.
SEXER, opticien, passage Pommeraye.
SIBILLE A. , député de la Loire-Inférieure, conseiller général, boulevard des Invalides, 44, Paris.
SIMON (Fidèle), ancien député de la Loire-Inférieure, conseiller général, à Guémené-Penfao.
SIMON (Emile) (M. A.), maire de Bouaye, quai Fosse, 33.
SOURIAU (E.), inspecteur de la voie à la Compagnie d'Orléans, rue d'Allonville, 47.
SPORCK (J.), avocat, rue des Arts, 37.
SZCZUPACK, négociant, quai de la Fosse, 85.
- TAGU, négociant, rue du Calvaire, 28.
TAILTROUGH, pharmacien, rue des Arts.
TALVANDE, négociant, avenue Camus, 15.
TEILLAIS , conseiller municipal, docteur-médecin, rue Arche-Sèche, 35.
TESTARD, imprimeur, quai d'Orléans, 9.
TEXEREAU (E.), avocat, place Brancas, 5.
THIBAUD (P.), avocat, conseiller municipal, rue Crébillon, 13.
THIBAUT (Th.), avocat, boulevard Delorme, 30.
TOUBLANC (A.), quai du Port-Maillard, 10.
THOUVENIN, négociant industriel, conseiller municipal, quai des Tanneurs, 7.
TIRLET, fabricant de billards, à Grillaud.
TRASTOUR I. , docteur-médecin, rue Lafayette, 18.

MM.

- TRIPOT, pharmacien de 1^{re} classe, Basse-Grand'Rue, 4.
- VALENTIN (René), avocat, boulevard Delorme, 12.
VANDAMME, ancien directeur des Chantiers de la Loire rue Anizon, 2.
VAN ISEGHEM  A. , président du Tribunal civil, rue du Calvaire, 7.
VAN NEUNEN, industriel, rue Dugommier, 7.
VAUQUELIN, avocat, rue Basse-du-Château, 13.
VIARD, négociant, rue Deshoulière, 21.
VINCENT, secrétaire en chef des Hospices, rue du Chapeau-Rouge, 12.
VINCENT (Alexandre), avocat, rue Thiers, 4.
VINCENT (Alexandre), membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Arche-Sèche, 18.
VINCENT (Victor), armateur, quai de la Fosse, 50.
VIOT (A.), armateur, boulevard Delorme, 9.
VIOT (Albert), armateur, rue Colbert, 5.
VIVIER, propriétaire, rue des Arts, 20.

Nouveaux Adhérents.

MM.

- ABADIE-GASQUIN, directeur des postes et télégraphes.
BASTIT (Emile), avocat, rue des Cadeniers, 4.
BATTIN frères, *A La Capitale*, 21, rue du Calvaire.
BERNIER (Edouard), arbitre de commerce, rue Copernic, 3.
CAILLARD (Lucien), avocat, rue Gresset, 7.
CHAUVET, conservateur des hypothèques, 27, rue Harrouys.
CHEGUILLAUME, notaire, rue Jean-Jacques-Rousseau, 2.
CHUPIN, conseiller municipal, rue Châteaubriant.
CORMERAIS, négociant, membre de la Chambre de Commerce, rue de Lamoricière, 10.

MM.

- DELAFOY, conseiller municipal, quai Brancas, 7.
DUFRESNE (Charles), notaire, rue de l'Echelle, 2.
FAVARD (Edgard), agent d'affaires, rue Jean-Jacques.
FINCK-HUGUENOT, docteur-médecin, place Canclaux.
FOUGEROL (Félix), conseiller municipal, rue de Crucy.
GANUCHAUD (Georges), négociant, membre de la Chambre
de Commerce, rue de la Poissonnerie, 13.
GUICHARD (M. A.), arbitre de commerce, rue Duguesclin, 3.
JALABER, avocat, 29, rue de Versailles.
JUBAUD, entrepreneur de peinture, 2, rue de Sévigné.
LASNE, avoué, rue de l'Echelle, 1.
LECHAT, propriétaire, place Gigant.
LENNET-DEBAY, négociant, 21, rue des Arts.
LIBAUDIÈRE (Emile), architecte, conseiller municipal, rue
Bouillé. 5.
LITOUX, arbitre de commerce, rue Gresset, 11.
MANSON, conseiller municipal, rue Louis-Blanc.
MAZUREAU, jardinier, en Saint-Joseph.
MERLAC, directeur de l'enregistrement et des domaines, rue
de la Rosière, 28.
MERLANT, négociant, adjoint au Maire.
MONNIER (Paul), conseiller municipal, rue de la Distillerie.
MOUNIER, notaire, rue Crébillon, 14.
PERTHUIS (Albert), avocat, 19, rue de Rennes.
PLANTARD, docteur-médecin, à la Ville-en Bois.
SCHOEFFER, négociant, rue Deurbroucq.
VILLAIN, greffier du Tribunal de Commerce, boulevard
Delorme.
VUILLEMIN-DIDON, conseiller municipal, rue Crébillon, 15.